L'ABEILLE

IMPRIME' ET PUBLIE', TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT.
"Il faut que l'UNION soit à nous."
JEUDI MATIN, 9 JUILLET 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet.

Les colonnes du *True American* d'hier contiennent une série d'articles contre nous, en réponse à ce que nous avons publié relativement à la fête du 4 juillet. Notre intention n'a jamais été de nous faire une polémique avec cette feuille, sur une semblable question: elle n'est pas selon nous d'un intérêt assez général. Nous avons cru devoir relever une *boulette* qui n'a pas manqué d'oter à cette cérémonie une partie de la pompe qu'elle pouvait avoir. Nous avons censuré, comme nous devions le faire une innovation qui devait mécontenter toute l'ancienne population de la Louisiane, parce qu'elle tendait à renverser l'ordre établi des choses et à detruire une coutume justement observée et respectée, quoique le *True American* dise que "généralement parlant, l'ancienne coutume n'a jamais été de célébrer cette fête."

Nous ne reviendrons plus sur ce sujet quoique puisse dire à l'avenir le *True American*. Le public éclairé, sait bien à quoi s'en tenir, et nous craindrions d'abuser de sa patience en l'entretenant plus long tems de cette question.

Un autre article de cette même feuille, intitulé "Mr. Caldwell", et que, d'après son style et les *perhaps* répétés qui se trouvent dans le dernier paragraphe, nous croyons devoir attribuer à la plume habile de l'individu qui en est l'objet, nous donne à penser qu'une polémique vive et soutenue sera désormais engagée entre l'éditeur de cette gazette et nous. Les préliminaires de guerre sont annoncées depuis quelque temps par plusieurs légères escarmouches de part et d'autre, et nous n'attendons plus pour tirer à boulets rouges que le moment où le signal du combat sera donné; ce moment, et nous l'attendons avec impatience, sera celui, où le *True American* arborera son pavillon national et proclamera en *grosses capitales* le nom de M. *Perhaps* ou pour mieux dire de J. W. Caldwell pour la prochaine candidature de la place de maire de la N. Orléans.

Le *True American* ou plutôt M. *Perhaps* lui même se plaint que ce *Monsieur* entreprenant a été assailli par nous en raison de son esprit d'entreprise: tout le contraire existe. Nous avons constamment loué M. *Perhaps* lorsqu'il cherchait à embellir la ville par quelque établissement public ou par quelque amélioration importante; témoin ce que nous avons dit de son theatre nouveau, et de son projet d'éclairer la cité par le moyen du gaz.

Mais M. *Perhaps* penserait-il que nous devons rester silencieux, nous dont la profession de foi est si bien connue; nous dont l'étendard, depuis le jour où nous l'avons arboré, conserve ses mêmes couleurs et porte sa même devise "l'INTERET GENERAL". Pourrait il croire que nous verrions de sang froid sa candidature prochaine; que nous nous tairions, trahissant en cela notre conscience et l'obligation que nous avons contractée envers le peuple, celle de l'éclairer sur ses véritables intérêts. Non; Mr. *Perhaps* connait trop bien l'indépendance de notre caractère et de nos principes politiques pour presumer que nous serons muet dans une pareille circonstance. Il se sera peut être abusé sur notre compte; et comptant sur la reussite de son *calcul de probabilité*, il se sera dit en lui même, "l'Abeille, *perhaps*, soutiendra ma candidature, car, jusqu'à présent elle s'est declarée l'ennemie politique de M. Prieur, le maire actuel; ou *perhaps*, elle ne dira rien du tout, ce qui me conviendrait mieux encore, car elle porte assez de malheur à ses candidats; *perhaps* elle parlera contre moi, mais moderement, car elle me connait comme un citoyen utile au pays, ou pour parler plus franchement, au faubourg Ste. Marie; mais au reste qu'elle me prône, me censure, ou qu'elle soit silencieuse, je pourrais bien, *perhaps*, être elu maire: car le peuple qui sait que je suis un *homme de lumieres*, s'empressera, *perhaps*, de me choisir, car je suis celui qu'il faut pour *éclairer* le Conseil et jeter le plus grand *eclat* sur les actes de l'administration.

Cependant qui peut avoir inspiré une aussi folle idée à M. *Perhaps*, les antecédens sont ils pour lui? non: s'il a fait un théâtre: il en a eu tous les bénéfices, s'il en construit un second: à lui tous les profits, s'il a tenté l'eclairage de la ville, il n'a pas risqué ses fonds mais ceux de la Corporation: si pour cet éclairage il a obtenu un privilège de l'Etat, il a su vendre après ce même privilege qui lui avait été conféré gratuitement, pour une légère somme qu'il dit être de CINQUANTE MILLE PIASTRES, mais que nous pouvons porter, pour ne pas nous tromper, à CENT CINQUANTE MILLE!! Il a contre lui l'esprit de sectionalité dont il a trop souvent donne des preuves non équivoques depuis le jour où il a pris son siège au Conseil comme alderman du 6me. district. C'est ce que nous nous faisons fort de démontrer mathématiquement lorsque l'occasion en sera opportune.

M. *Perhaps* n'a eu l'idée de chercher à goûter du gâteau de maire, que parce qu'il s'est vu depuis longtems dans une veine de bonheur. Tout lui a réussi jusqu'à présent à merveille, ce dont nous le félicitons bien sincèrement. De simple directeur et artiste qu'il était du théatre de la rue du Camp, vivotant des produits de ses recettes et prospérant par les encouragemens bien mérités, du reste, que lui donnaient une partie de la population du carré de la ville, et tous les habitans du faubg. Ste. Marie, il s'est trouvé, après une dixaine d'années écoulées laborieusement dans l'exercice de son état, à même de déchausser le cothurne, et de se dépouiller de l'habit de Crispin, ou autre, car nous avons oublié quel était son emploi, et grâce à sa petite pelotte, bien tendue, bien dodue, fruit de ses veilles et de son labeur il s'est, depuis, jeté dans les spéculations financières. Le bonheur a couronné toutes ses entreprises. Il demande, comme nous l'avons dit, un privilège pour illuminer la ville, par le gaz, et trouve une compagnie qui veut bien lui donner deux cent mille piastres pour se mettre en son lieu et place. Il bâtit un nouveau théâtre, le plan en est superbe, il a l'intention de dépenser bénévolement une somme de 25 à 30 mille piastres pour en orner la façade d'une magnifique colonnade, d'un portique qui doit le disputer en élégance et en beauté, à tout ce que l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique ont de monuments dans ce genre. Tout cela, c'est par dévoument pour la splendeur de la ville, nous voulions dire du faubourg Ste. Marie: cependant ce portique doit donner dix pieds de plus à sa salle il en tirera donc un profit réel, quoiqu'il ait l'air, pour mieux jeter de la poudre aux yeux, de ne le faire que pour l'embellissement de son théâtre. Il demande au Conseil le privilège de batir ce portique, et voyez si M. *Perhaps* est né coiffé; malgré que les lois s'opposent d'une manière positive à un pareil empiètement, malgré le véto du maire fondé sur la justice et la raison, le Conseil juge convenable de fouler aux pieds le Code Civil, les lois de la Législature, les jugemens de la Cour Suprême et d'accorder à l'*enfant chéri de la Fortune* la faveur qu'il demandait.

Allez donc de l'avant, M. *Perhaps* tâchez de mieux arrondir le petit noyau de $300000, ce que vous comptez faire, si la fortune veut vous sourire encore en vous élevant à la place de maire. Achetez des feuilles pour soutenir votre candidature; remplissez les de vos propres écrits dans lesquels vous ne dédaignez pas vous même de faire un éloge pompeux de vos brillantes qualités. Proposez, pour mieux vous rendre populaire; de réformer entièrement notre système culinaire, faites cuire vos gigots par le moyen du gaz, qui malheureusement pour vous, coûte plus cher que le bois de chauffage, improvisez des patrouilles pour la garde de votre district. Tout cela est beau et extraordinaire de la part d'un citoyen qui n'entreprend rien sans être sûr d'avance que *perhaps* il reussira. Mais le peuple qui sait bien juger de votre motif secret, et de vos hauts talents diplomatiques, dit cependant, et sans douter comme vous, que M. Perhaps ne sera jamais le maire de la Nouvelle Orléans, c'est ce que nous souhaitons comme eux, soit dit sans vous offenser.... Sur ce, au revoir, car nous esperons que vous et votre *patron*, nous ferez savoir de quel *bois* vous vous chauffez quand on ose vous attaquer l'un et l'autre ou l'un ou l'autre.

La fièvre de liberté qui agite la vieille Europe paraît faire des progrès rapides chez les peuples que nous avons toujours cru les plus arriérés. Le Portugal, patrie de l'esclavage et du fanatisme, semble vouloir se régénérer. L'esprit [illegible] pénètre jusque dans les rangs du clergé, [illegible] seront sans doute aussi surpris que nous [illegible] ce qui suit:

Dans une des dernières séances de la chambre des Pairs, à Lisbonne, un M. Manoel, évêque, fit la motion d'annuller les lois, décrets et règlemens qui condamnent au célibat les prêtres catholiques. Cette motion vigoureusement soutenue, fut cependant rejetée à une faible majorité. M. Manoel en parut indigné; il accusa les ministres d'être vendus à la cour de Rome, déclara qu'il ne se tenait pas pour battu et qu'à chaque session des chambres il était décidé à présenter cette même résolution.

(Communiqué.)

Mr. l'Editeur, quelques réflexions me sont venues en lisant votre numéro de lundi dernier relatant l'accident occasionné le 4 juillet par le char à vapeur; si ces réflexions ne vous semblent point indignes de vos colonnes, je vous prie de les insérer.

Comment se fait-il que depuis que le service de la ville au lac Pontchartrain, par le Rail-Road se fait à la vapeur, que les accidents se soient tellement multipliés?

Comment se fait-il qu'il n'y ait aucune autorité qui surveille la marche trop rapide des chars?

Les accidens se sont multipliés dans une effrayante proportion, parce que les ingénieurs occupés à soigner leur machine bien souvent n'apercoivent la victime que lorsqu'elle est sous leur fourneau et qu'ils n'ont point de signal assez bruyant pour couvrir au loin le bruit de 15 ou 20 chars et que ces messieurs entrent dans le faubourg Marigny qui, le dimanche, fourmille de promeneurs, avec plus de rapidité qu'ils n'en ont mis dans le trajet et qu'au soir il n'y a point de fanaux placés sur les deux côtés du Rail-Road pour éclairer les piétons Il devrait y avoir en outre tant pour la police des chars que pour celle des employés un homme à ce préposé par la compagnie. Nous terminerons en disant qu'une ordonnance spéciale devrait exiger que depuis l'extrémité du faubourg jusqu'au hangar de Rail-Road la machine ne devrait marcher que bien lentement.

Je ne sais si je me trompe, mais je crois que par là on éviterait bien des malheurs à venir; et tout le monde sait que la vie d'un homme vaut mieux que toutes les recettes de la compagnie.

UN FAUBOURIEN.

ANECDOTE SUR MURAT.

L'anecdote que nous publions ci-après, fait, si elle est vraie, le plus grand honneur à Murat; elle peint tout à la fois et la noblesse de sentimens et le patriotisme qui ont toujours distingué le compagnon d'armes du GRAND HOMME.

Tout le monde doit se rappeler sans doute de cette époque fertile en évènemens terribles et sublimes où la nation française luttant avec courage et constance pour obtenir son indépendance, sut fouler à ses pieds le sceptre des Bourbons et renverser un trône que douze siecles entiers et vingt révolutions avaient jusqu'alors respecté. C'est à cette époque à jamais mémorable dans les annales du Monde, que l'on a vu la famille royale et à sa tête le Comte de Provence, depuis Louis XVIII, colporter de royaume en royaume le récit de sa disgrâce et mendier à genoux l'appui de l'Europe coalisée pour l'aider à reconquérir le trône de ses ayeux, et châtier une nation qui avait osé proclamer son indépendance. Vaine tentative! elle obtint les secours qu'elle sollicitait; mais la nouvelle armée de Xercès allait trouver un autre *Léonidas*, de nouveaux Spartiates dans les défilés de la Champagne: ces cohortes mercenaires devaient fuir avec honte devant une poignée de soldats citoyens, et plus tard, le héros du siecle, l'HOMME DIEU de la révolution française viendrait demander raison à l'Europe entière de l'insulte qu'elle avait osé faire à la république naissante et punir les rois de l'audace qu'ils eurent de faire fouler par leurs hordes d'esclaves la terre sacrée de la liberté.

Le Comte de Provence, après avoir traversé toute l'Allemagne Méridionale dans le but de se rendre à Gênes et s'embarquer de suite pour Toulon où il comptait trouver une armée sous ses ordres, s'arrêta en Suisse. C'est là qu'eut lieu l'anecdote qu'on va lire. Elle est écrite par Louis XVIII lui-même dont nous empruntons les propres paroles.

Dans une auberge de la Suisse (le nom de l'endroit m'a échappé) nous rencontrâmes deux Français; l'un attaché à la légation de la république auprès des treize cantons; l'autre jeune homme à la mine ardente et audacieuse, qui attira mon attention par ses manières communes et arrogantes. Il portait des épaulettes de capitaine, et la fantaisie me vint de causer avec lui. Je le dis à mes compagnons, qui, pour m'en laisser la facilité, se tinrent à l'écart. Nous passions pour des Anglais allant visiter l'Italie.

—Monsieur, dis-je en m'approchant de ce jeune homme, y a-t-il longtemps que vous avez quitté la France?

Il me examina de la tête aux pieds avec une attention presque desobligeante, puis il me répondit en rougissant:

—Il n'y a plus en France de messieurs, il n'y a que des citoyens.

—Eh bien! citoyen, excusez-moi, si je vous ai offensé.

—Vous n'êtes pas Français, reprit-il avec une sorte d'embarras; ainsi vous ne pouvez connaître nos usages nouveaux.

—Si la paix a lieu, je compte certainement visiter la France.

—Vous, monsieur, dit-il avec vivacité, vous n'y mettrez jamais les pieds, ou moins tant que je vivrai!

—Voulez vous me désigner personnellement, ou tous mes compatriotes?

Le jeune officier, attachant sur moi ses yeux beaux, quoique durs:

—Monsieur, reprit-il, je me nomme Murat, et j'ai servi dans la garde constitutionnelle du tyr... du dernier roi.

Puis prenant une attitude moins altière, tandis qu'il baissait la voix:

—Je sais qui vous êtes, monsieur, et je regrette beaucoup de vous avoir rencontré.

—Vous êtes militaire et homme d'honneur, lui dis-je; je ne saurais avoir rien à craindre de vous.

—La patrie avant tout, répliqua Murat, oui, avant tout.. Ce devrait être du moins ma maxime.. Monsieur, je vous conseille de ne pas coucher ici.

A ces mots, il me salua et s'éloigna rapidement. Je restai réfléchir sur ce que j'avais à faire. La prudence me disait de ne point m'abandonner à la générosité incertaine d'un republicain enthousiaste. Je m'approchai de d'Avaray, et lui contai ce qui venait d'avoir lieu. Alarmé pour ma sûreté, il ne fut tranquille que lorsque nous fûmes en route.

HABITUDES DU DUC DE REICHSTADT.

Le duc de Reichstadt connut de tout tems sa glorieuse origine. Il avait reçu cette connaissance, comme nous recevons celle de nos parens, aussi complète, aussi vite. L'imperatrice sa mère, malgré une conduite qui avait mérité, dit-on, plus d'un blâme sévère, se plaisait à reporter sa pensée vers cette noble origine.

Lorsque le jeune prince, relégué au fond du palais de Schœnbrunn, eut appris les premiers élémens des langues, l'étude des mathématiques remplit la plus grande partie de son tems. Sa facilité naturelle saisit promptement leur esprit et leurs rapports généraux; il était même intéressant à entendre. Dans ces commencemens du travail des hautes études, des indolences subites, dont il ne pouvait facilement triompher, cette lassitude des êtres doux et d'une organisation frêle, venaient le surprendre; d'autres fois, soit que le mal cédât à une nature jeune, soit que le jeune duc en fût distrait par ses impressions, son travail était fait avec la plus ardente application et une grande netteté. Dans ces instans, sa clairvoyance étonnait ses professeurs. Il avait acquis, dès l'âge de 15 ans, les notions qui constituent, chez nous, les études classiques.

Le duc de Reichstadt possédait presque toutes les langues. Il parlait l'italien, l'anglais, l'allemand, et surtout le français comme on le parle dans la meilleure société; la langue polonaise lui était également familière; il s'y exprimait même avec une sorte de plaisir.

Quelques Polonais bien instruits des affaires de l'Europe savent qu'il fut frappé et distribué à Cracovie, en 1829, une petite médaille, avec son portrait entouré de cette exergue: "Napoléon-François-Charles-Joseph, roi de Pologne." Le cabinet de Vienne jeta-t-il là le premier fondement d'un projet politique?

En hiver et au printems, on le rencontrait journellement dans les rues de Vienne, ou aux réceptions du soir, à la cour. Dans les promenades du Prado, il conduisait lui même son cabriolet. Il montait très bien à cheval, et aimait beaucoup cet exercice, quoiqu'il parût le fatiguer. Dans l'aristocratique société de Vienne, on citait ses reparties aimables et ses mots spirituels.

Les traits du fils de Napoléon, dans l'expression d'une première joie, offraient d'abord une grande candeur; et lorsque ce sentiment s'y était effacé, cette expression était remplacée par je ne sais quoi de soucieux, de grave, de douloureusement imposant, qui annonçait de la souffrance, de la réflexion, et le retour d'une pensée triste et fixe; il aimait les jeunes archiducs ses cousins et en était aimé. Le viel empereur d'Autriche avait pour lui des soins paternels, et le duc de Reichstadt les lui payait par beaucoup d'affection et de déférence.

Les personnes qui ont vécu auprès de François II ont remarqué souvent que la vie du viel empereur, qui avait dans ses mœurs et dans ses goûts la plus grande simplicité, était, de la part du fils de Napoléon, l'objet d'une attention toute naturelle que religieuse.

Le jeune prince assistait souvent aux audiences du matin que l'empereur d'Autriche accordait, volontiers au peuple de Vienne; mais cet art d'administrer la justice, qu'il venait étudier devait être stérile en lui: la mort devait se jouer de cette réunion de connaissances rares, d'aptitudes généreuses et fécondes dans un jeune homme qui fut longtems l'espoir de la France.

C'est à Schœnbrunn, dans ce palais où son père descendit deux fois, maître de l'Autriche vaincue, qu'il passait les beaux jours de l'année auprès d'une partie de sa famille. Marie-Louise l'habitait rarement, et lorsqu'elle y venait pour voir son père, elle ne restait que peu de tems près de son fils, et retournait en Italie. Le jeune prince y continuait ses études et s'y occupait de jardinage: c'est le goût naturel et vif des princes autrichiens. Il cultivait là une portion de clos béchée par les mains qui gouvernent la monarchie; et bien qu'il s'y fut attaché avec cette vivacité de passion que ressentent particulièrement les personnes débiles, sa culture n'avait pas pour objet des plantes uniques, mais de simples et bons légumes, quelques roses et des fruits. Cette occupation lui offrait, avec ses courses à cheval, ses seuls plaisirs.

Un Français, qui a traversé ses appartemens un matin qu'il était à la promenade, n'y a trouvé qu'un ameublement antique et simple. Sa chambre à coucher était spacieuse et haute: une grande table était là, chargée de cartes détachées, sur lesquelles le prince venait de faire des recherches: un amas de notes et des traits au crayon l'indiquaient. Il a remarqué, dans quelques rayons ouverts de la bibliothèque, divers volumes remplis de notes volantes; il a lu les titres des Histoires de Charles Quint, par Robertson; celle de Gibbon; le volume de la Grandeur des Romains, de Montesquieu. Les murs de cette demeure du fils de Napoléon n'étaient point ornés de tableaux, ces décorations accoutumées des palais allemands: il a vu seulement, auprès de son lit, quelques gravures, plusieurs cravaches fines et des éperons luisans. Une de ces estampes représente Bonaparte premier consul, se promenant une main placée dans son gilet, sur la pelouse du château de la Malmaison, d'après un admirable dessin d'Isabey. Ce Français a vû sur la cheminée un beau buste de Canova, représentant François II. Le jeune prince paraissait s'occuper avec ardeur d'études géographiques. De cet appartement on jouissait d'un beau point de vue sur les jardins.

L'archiduc Charles, prince vénérable et oncle du jeune prince, le conduisait chaque année, le 5 mai, dans une petite église de Vienne, où un service commémoratif était célébré pour son père. La douleur du vieux guerrier et du jeune prince était visible.

Voici ce qu'un de mes compatriotes m'a raconté: il avait été témoin de la scène.

Un jour, il avait vu le jeune duc recueillant pour prier, toutes ses forces dans ce sentiment d'amour et de douleur, qui peut nous faire croire, dans la chaleur de l'exaltation, que nous sommes entendus de ceux que nous pleurons. Ses joues pâles s'étaient colorées vivement, des larmes baignaient ses yeux; ses mains étaient jointes avec une force contractive; peut être qu'alors il rapprochait, dans ses pensées désespérées, la captivité de Ste Hélène de son sort, maître du monde; la pensée de son père lui figurait la plus belle couronne de l'Europe.

Ce pauvre et malheureux prince, qu'on nous peignait à Paris élevé par une éducation autrichienne, et pour ainsi dire ignorant sa naissance, ne sortait jamais de ce service funèbre qu'épuisé et malade pour plusieurs jours, et les traits affaissés par la douleur.

Un réfugié Polonais.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. CONSEIL DE VILLE,

Séance de Mercredi 10 juin 1835.

RESOLU que toute personne qui à l'avenir voudra établir une écurie publique dans le carré de la ville ou dans le sixième district devra adresser sa demande par écrit au conseil de ville, faisant mention de la rue, de la largeur et de la profondeur du terrain sur lequel elle désire l'établir.

Il est de plus résolu que toute personne qui établira une écurie publique dans le carré de la ville ou dans le 6me. district sans que permission lui ait été accordée par le Conseil, paiera au profit de la ville, sur conviction du dit fait; pardevant un tribunal compétent, une amende de cent piastres, et en outre une amende de cinq piastres par chaque jour qu'elle continuera à tenir la dite écurie publique.

(Signé,) JN. CULBERTSON, Recorder.
Approuvé le 12 juin 1835.
(Signé,) D. PRIEUR, maire.
(Pour copie conforme,)
THEARD, junior, secrét.

Séance du 15 juin, 1835.

RESOLU que la résolution du 20 mars 1833, relative aux écuries publiques, est et demeure abrogée.

(Signé,) JN. CULBERTSON, recorder.
(Pour copie conforme,)
9j THEARD, junior, séc.

Séance du 20 juin 1835.

RESOLU que nonobstant le veto du maire, le Conseil de Ville persiste dans la résolution du quinze du courant, relative aux écuries publiques.

(Signé,) JN. CULBERTSON, recorder.
(Pour copie conforme,) THEARD, jr. secrét.

RESOLU qu'il ne sera permis aux drays et charrettes de rouler sur les wharfs que dans cette partie du port depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Delor, nonobstant toute résolution à ce contraire.

(Signé,) JN. CULBERTSON, recorder,
Approuvé le 22 juin 1835.
(Signé,) D. PRIEUR, maire,
Pour copie conforme. THEARD, jr. secrét.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS, CONSEIL DE VILLE

Séance de Samedi, 9 mai 1835.

RESOLU que M. Thomas Banks est et demeure autorisé à élever des poteaux de tentes en face de son arcade; bien entendu que ces poteaux seront d'une hauteur d'au moins dix pieds, qu'ils auront un diamètre qui n'excédera pas cinq pouces, et que les tentes seront en tolle et imperméables; bien entendu aussi que le conseil de ville pourra faire enlever les dits poteaux dans le cas où ils offriraient quelque incommodité au public.

(Signé,) JN. CULBERTSON, recorder.
(Pour copie conforme,) THEARD, jr. secrét.

Séance de Samedi, 16 mai 1835.

RESOLU que nonobstant le veto du maire le Conseil de Ville persiste dans la résolution du neuf courant, relative à la permission accordée à M. Thomas Banks d'élever des poteaux de tentes en face de son arcade.

(Signé.) JN. CULBERTSON, recorder.
9j (Pour copie conforme,) THEARD, jr. secrét.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. CONSEIL DE VILLE.

Séance de Mercredi 10 Juin 1835.

Résolu que le plan de division en lots de ville de la propriété provenant de la succession de Madam veuve Guéno, déposé aux archives du conseil est et demeure accepté; bien entendu cependant que le dit plan devra être approuvé par le voyer de la ville &c. par un certificat signé de sa main lequel devra être enregistré sur le journal du conseil.

(Signé) J CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 12 juin 1835.
(Signé) D PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrét.

Attendu que les personnes envoyant des marchandises et des produits en cargaison à bord des navires &c. souffrent des grands inconvénients et des pertes de tems et d'argent à cause de la grande distance qu'ils ont à transporter leurs marchandises sur les wharfs, sans qu'il en résulte aucun profit à la ville:

Résolu qu'à l'avenir il sera permis aux drays et aux charrettes de passer sur les wharfs, à l'effet de charger et décharger leurs charges.

Il est de plus résolu que le maire devra faire placer sur le bords des dits wharfs des madriers de huit pouces d'épaisseur sur dix pouces de largeur, qui devront être fixés aux wharfs de manière à empêcher les drays et charrettes de tomber aux bords des wharfs.

(Signé) J CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 12 juin 1835.
(Signé) D PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Résolu que tous les citoyens en général sont et demeurent autorisés à ériger des poteaux de tentes en face de leurs demeures et que les dits poteaux seront des mêmes dimensions et seront érigés sous les mêmes restrictions que celles indiquées par la résolution adoptée le 9 mai 1835, accordant un semblable privilège à M. Thos. Banks.

(Signé) J CULBERTSON, recorder.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Séance du 20 Juin 1835.

Résolu que nonobstant le veto du maire le conseil de ville persiste dans la résolution du 10 courant, relative à la permission d'ériger des poteaux de tentes.

(Signé) J CULBERTSON, recorder.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Mohawk, Stevens, Londres; L H Gale.
Brick Henry, Boredal, Rio Grande, M F Corgot.
Goel Nelson, Gutierrez, Tampico, E Forstall & co,
Goel Julius Cæsar, Hotton, Matagorda, Brandet & McKenna.
Goel Creole, Roach, Pensacola, F. [illegible]

ARRIVES.

Navire paquebot Yazoo, Eldridge, New York.

B. GAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et ce, *Locus regit actum*.

Son étude est site encoignure St Louis et Chartre, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

A VENDRE.

Le moulin à scie et à moudre de Tanchipiho.

CETTE propriété de grande valeur est à présent mise en vente avec tous ses ustensils.

Ce moulin a été dernièrement modifié d'après les plans les plus estimés, il fait scier depuis vingt jusqu'à trente scies, et peut avec sa force actuelle scier journellement quinze mille pieds de bois.

A cet établissement se trouvent attachés, 23 esclaves de prix; deux barges avec deux chaloupes, le tout presque neuf, un bon troupeau de bestiaux, porcs, chevaux, bœufs, charrettes etc., et cinq sections de terre de grand prix, bien boisée; ainsi que plusieurs milliers d'arbres à flot dans ce moment.

Cette propriété est située dans les pinières de la paroisse St Tammany, sur la rivière Tanchipiho, à 40 milles environ de cette ville, et dans une des positions les plus salubres de cet Etat, dans le voisinage immédiat du chemin à coulisses projetté de la Nouvelle Orléans à Nashville.

Si la propriété ci-dessus décrite n'était pas vendue à l'amiable le 25 du courant, ou avant, elle serait alors mise à l'encan, à la Bourse de Hewlett, à midi, par M. Joseph Lecarpentier. Les personnes qui désirent acheter sont invitées à se rendre sur les lieux et à examiner l'établissement.

Pour plus amples détails s'adresser à
JOHN A MERLE & Co.

La dite propriété sera vendue sous condition et stipulation expresse que le vendeur ne garantit l'acquéreur contre aucune charge ou défaut dans les titres de propriété, excepté ceux qui peuvent dériver de son fait, et qu'il se borne à substituer l'acquéreur en son lieu et place avec les titres tels qu'il les possède.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 juil—3,2ps

TRAITES sur Paris à vendre par
9j—3,2p Wm. [illegible] & co.

CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseille [illegible] vendu par
9 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

NOUVELLE-ORLEANS, 8 juillet 1835.

[illegible] Banque de la Cons. du Gaz $105
[illegible] Mississippi 18 1-4c.

PRODUITS.

TABAC—27 à 9—peu de vente.
RIZ—$4 par barrils—plusieurs ventes.
SUCS.—6 à 7 le quintal—peu de vente.
do Prime 9
do [illegible] 11
do [illegible] 8 1-2
MELASSES—33 à 34c le gallon—en demande.
CAFE—Havana de vers 12 1-2 à 15c.
Rio 13 1-2c. rare.
PORC—Mess $16 50—peu sur place.
Prime $14 50
JAMBONS—7 1-2 à 8c la livre.
Morceaux de choix 8 1-2c.
LARD—8 1-2 à 9c—en demande.
SAIN-DOUX—8 1-2 à 9c la livre,
BŒUF—Mess $13
Prime $11
BEURRE—De l'Ouest 23c—en demande.
Goshen 28c.
FARINE—5 2 4—le barril.
MAIS—70 et 75c. le boisseau.
FARINE DE MAIS—$3 1-2c le barril—sans activité.
TOILE D'EMBALLAGE—40c le yard
CORDES Do.—15 à 16c la livre.
WISKEY—Rectifié 45c le galon.
Do vieux, Monongahela 75c
CUIRS—Sans variation.
Salés 27 à 30c.
Salés $3 à 4 1-4 le côte.
Salés $4 50 à 4 50c.
PEAUX DE VEAUX &c.—Do
PLOMB—En barre et laminé stationnaire.
PELLETERIES—10 à 16—au rabais.
HUILE DE TANNEURS—$18 par barril.
CIRE—20 à 22c par barril—sans activité.
BRAI—Pas de changement dans les prix.
GOUDRON—Do
RESINE— do

PASS CHRISTIAN—*Mississipi*, 4 *juillet* 1835.

A l'Editeur de l'Abeille, Nlle. Orléans.

MONSIEUR,

Pour l'information de toutes personnes qui pouvaient avoir acheté aux ventes à l'encan faites à la N. Orléans dernièrement lots de terre situés à la passe Christian, dans l'état du Mississipi, je vous prie de vouloir bien publier l'avis suivant.

La patente des terres comprenant les lots susdits est réclamée par M. Edward Livingston. Les commissionnaires chargés de l'investigation et de la confirmation des titres des terres, dans cette partie de l'Union, n'avaient, mission que de s'occuper des lots de 640 acres et moins; en conséquence M. Livingston n'a pu obtenir d'eux le titre de sa patente, quoiqu'il soit reconnu incontestable. Conformément à leur usage les commissionnaires proférerent à la vente de quelques sections de la patente, comme terres non réclamées, jusqu'à ce que les ordres du gouvernement général leur enjoignirent de cesser. Nos affaires avec la France étant heureusement terminées, on peut espérer de jour en jour voir arriver M. Livingston aux Etats-Unis. Aussitôt alors des moyens judiciaires seront employés pour confirmer sa titre. En conséquence je donne, par ces présentes, avis à tous acheteurs de lots de terre aux ventes susdites faites à la Nouvelle Orléans, de s'abstenir de toutes dépenses pour l'amélioration des dits lots, jusqu'à ce que la décision de la cour suprême ait été prononcée.

Je suis avec respect,
Votre obéissant serviteur,
juil—8 ROGER A. HIERN, agent de E. Livingston.

MR. BAYON,

Ayant lu dans l'Abeille d'hier un article signé par un nommé Heirn, gardien de la tour à feu de la passe Christian, tendant à faire douter de la validité des titres de certains lots de terre situés en ce lieu, et qui ont été dernièrement vendus à la Nouvelle Orléans. Je crus de mon devoir comme intéressé, de répondre à ces fausses allégations. Convaincu, Monsieur, que votre estimable feuille est toujours disposée à rendre justice à qui elle est due, jespère que vous voudrez bien insérer l'avis suivant.

Je suis avec respect,
Votre serviteur,
JAMES GOTTSCHALK.

AVIS AU PUBLIC.

Les réclamations mises en avant par un certain M. Heirn, comme agent de M. Livingston, sur une étendue de terre à la passe Christian, sont entièrement dénuées de fondement. Voici vingt ans que M. Livingston fait tous ses efforts pour faire admettre par le congrès ses prétentions sur ces terres, mais comme il ne peut produire ni titre, ni document quelconque ses prétentions n'ont jamais été admises. Il y a cinq ans que ces dites terres furent, par ordre supérieur, enregistrées comme terres publiques dans les livres du bureau de ce département à Augusta, Mississippi. Peu de temps après elles furent adjugées aux prix du gouvernement à différens individus, et c'est sous la garantie de titres provenant du gouvernement même des Etats Unis, que ces mêmes lots de terre ont été vendus. Pour se convaincre de la vérité de ces faits les personnes intéressées n'ont qu'à s'adresser à [illegible] Carver, à la Baie St Louis, qui depuis 25 ans a été et est encore arpenteur des Etats Unis. Les vues intéressées qui ont fait agir M. Heirn dans cette affaire, et qui l'ont rendu odieux dans tout le voisinage de sa demeure sont trop notoires pour les rapporter au public qui d'ailleurs attache fort peu d'importance à de pareils détails. Le soussigné se bornera donc à ajouter que ses titres de propriété sont par acte spécial, déposés en l'étude de M. W. Boswell notaire public, qu'ils ont été strictement examinés par les hommes de loi les plus distingués de la ville, et qu'ils peuvent subir toute espèce d'examen.

8 juil—6 JAMES GOTTSCHALK.

$10 DE RECOMPENSE.

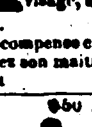

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus est que ce mulâtre c'est qu'il a beaucoup de veines bleues au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La recompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 9 juil

$50 DE RECOMPENSE.

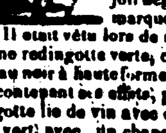

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, taille ordinaire; figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air audacieux, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noirs, et d'un chapeau noir à haute forme; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte lie de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert; avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geôles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

BARBARIN & HILL.
8 juillet—☞

COUVERTES de laine de Mackinaw Dufil et Witney, 2050 paires de couvertures de laine, qualité assortie, endébarquement du Navire Yazoo.

MARCHANDISES SECHES.

170 crêpes noirs d'Italie; 1 caisse de ruband de velours; 1 caisse lutestring d'Italie; 420 pièces fortes toiles d'emballage; 804 paquets cordes d'emballage, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par
ANDREWS & FRERES,
9 juil no 17, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Yazoo et Russia, 200 caisses blanc de baleine, 200 do savon, 20 moutarde, 90 tierçons huile de baleine, 68 barrils do; 180 caisses de savon, 60 chocolat, 50 de thé hyson, 50 do thé impérial, 29 do canelle.
LEGENDRE & SAMORY;
9j no 54, rue Toulouse.

LES soussignés offrent à vendre en leur magasin encoignure des rues Chartres et Toulouse. 30 caisses confitures de la Havane, venant de débarquer; et de qualité supérieure. 9 juil PASCALET & MICHON.

Babcock, Gardiner & Co. contre C. Hart & Co.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre d'un aliâs fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le Lundi 10 août prochain, à 1 heure après midi.

Un lot de terre situé dans cette ville; illustrant 105 pds de face à la rue des Magasins, entre les rues Orange et Lacourse, sur 165 pieds plus ou moins de profondeur.

44 actions dans le fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, sur lesquelles $50 ont été payés par action, montant à $2200, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
9 juil FRED BUISSON, shérif.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription. Par l'article 8me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction,
9 juil J. PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LES soussignés ont fait des applications au Bureau d'Assurance des Négocians pour le renouvellement de trois certificats émis en faveur de M. William Frost jr. comprenant ensemble 50 actions du fonds capital de la dite compagnie; lesquels certificats ayant été perdus en voie, avis est donné par les présentes que si les dits certificats ne sont pas retournés dans 60 jours, de nouveaux certificats seront émis à leur place, et les anciens annulés.

8 juillet—3m 3pm BRIDGE, VOSE & Co.

POUR LA MOBILE, de and toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

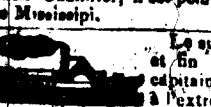

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Joe Swiler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 6 heures du matin; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Beloxi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour ces ports susdits et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à
GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
7 juillet☞ agents.

POUR LA HAVANE—Le 9 du courant.

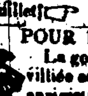

La goëlette fine voilière, doublée, clouée et chevilliée en cuivre, CREOLE, capitaine Beckeop, enregistrée A 1, partira Jeudi. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Condé et Bienville, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
9 juil. no 117, rue Royale.

POUR LOUER OU FRETER.

Pour la Havane, Campêche ou un port des Etats Unis.

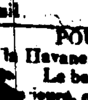

Le beau brick EVELINE, d'une marche supérieure, capitaine Jn J Jackson, est prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à
8 juil—6 QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE.

UN ou DEUX superbes billards des mieux conditionnés de la ville, complettement garnis de queues, billes, lampes &c.

On les vendra bon marché pour du comptant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 juil—3,2ps

DEMANDE de petites propriétés dans le carré de la ville, soit en briques, ou briquetées entre poteaux.

S'adresser à J M D'GAUTIER, courtier.
8 juil—6 no 179, rue de Chartres.

H F LEGENDRE a transporté son bureau rue Royale, no 25, à côté de la banque de l'Union.
8 juil—3

BANQUE D'ORLEANS—6 *juillet* 1835.

LA direction a déclaré aujourd'hui un dividende pour les six derniers mois de quatre pour cent sur le montant du capital payé. Ce dividende est payable aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, sur demande.
7 j—5 J. O. NISBET, caissier.

Nicolas Noël Destrehan contre Edmund Howard.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville le vendredi 7 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir;

Deux lots de terre situés au faubourg Franklin en cette paroisse, dans l'ilet no 1, compris entre les rues Champs-Elysées, Morales, Bons-Garçons et rues Marigny.

Les dits lots sont désignés par les nos 7 et 12, sur un plan particulier du dit ilet dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous date du 14 décembre 1833, annexé à un acte déposé en l'étude de Théo. Seghers. not pub. sous la date du 24 avril 1834.

Le lot no 7 mesure 34 pieds 5 pouces 4 huitièmes de face à la rue des Champs Elysées sur 105 pieds 9 pouces et 4 huitièmes de profondeur.

Le lot no 12, situé à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Morales, mesure 34 pieds 5 pouces et 3 huitièmes de face à la rue Morales sur 105 pieds 9 pouces 4 huitièmes de profondeur, face à la rue Morales, le tout mesure américaine.

Conditions: $209 25, avec les intérêts sur 206 25 du 24 avril 1833, jusqu'à parfait paiement, et les frais de procès payables comptant; $206 25 payable le 21 avril 1836, et $206 25, le 21 avril 1837.
1j FRED. BUISSON, shérif.

DERNIERE SEMAINE DE L'EXHIBITION DE SODOME ET GOMORRHE EN CETTE VILLE.

LE propriétaire de cet intéressant spectacle ayant des affaires ailleurs, offre de vendre cet établissement à des termes raisonnables, si application en est faite sous peu, et il est persuadé qu'un acheteur enclin à voyager ne pourrait mieux appliquer un petit capital.
7 juillet—3

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0.0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.
7 juil—☞ JOSEPH SAUL, caissier.

DEMANDE.

DEUX ou trois bons ouvriers ébénistes auront de l'ouvrage en s'adressant immédiatement rue Royale no 144. F SEIGNOURET.
7 juil—☞

DEMANDE DE DOMESTIQUE—On désirerait avoir à loyer une négresse blanchisseuse et un peu cuisinière. S'adresser au bureau de cette feuille.
7 juil—d

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, pour ce qui a rapport aux affaires de la banque sera ouvert tous les jours excepté les dimanches, depuis 11 heures du matin, jusqu'à 2 heures après midi, rue St Charles, no 7, où l'on donnera les certificats &c.
7 juil—10 JN NICHOLSON, caissier.

EN débarquement du navire Alabama, de New York, 67 colis de chapeaux, bottes, souliers, malles, bas de soie, cols de chemises en toile, chemisettes, &c. à vendre par
WM. HOLMES & Co,
6 juillet rue de la Levée, no 93.

AVIS.

VICTOR DE LA COVA informe ses amis et le public en général qu'il a repris son genre d'affaires de courtage et de commission, et qu'il a établi son bureau rue St Louis no 49, à toucher la Bourse Hewlett.
6 juillet—4

A LOUER.

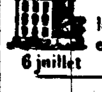

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à
6 juillet WM. HOLMES & Co.

AVIS.

MADAME MAILFER a l'honneur de prévenir MM les amateurs qu'elle vient d'établir de l'autre bord du fleuve, vis à vis le Ferry, un Tir au Pistolet.

L'ouverture en aura lieu Dimanche prochain, au matin. Elle continue toujours à tenir son ancien établissement du même genre au lac.

Elle espère que la bonté des armes, et la promptitude du service mériteront la bienveillance des amateurs pour les deux établissemens. 3 juil—4

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 151. 3 juil—☞

MADAME DELAMORINIERE, arrivant de Paris a l'honneur de prévenir Messrs. les pères de famille, qu'elle vient d'ouvrir en cette ville une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles.

Les différentes branches d'instruction, seront:

La lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire française, la géographie, l'histoire et les ouvrages à l'aiguille, les principes de la religion ne seront point négligés.

Sans doute les élèves ne s'appliqueront pas simultanément aux différentes études indiquées ci-dessus; la division de travail sera basée sur l'âge, sur le savoir, et sur les dispositions de chaque élève.

Mme Delamorinière ne négligera rien pour justifier la confiance dont les familles l'auront honorée, et tout ses efforts tendront à former le cœur et l'esprit de ses jeunes élèves.

Des professeurs distingués sont attachés à son établissement, parmi eux il y en a un qui enseignera l'anglais.

Mme. Delamorinière donnera particulièrement des leçons de Piano.

Elle recevra des pensionaires, des demi pensionnaires et des externes.

Sa maison est rue Bourbon no 272, entre Dumaine et St Philippe. 2 juil—3

A VENDRE—Des actions de la Banque du Gaz, Banque du Carrollton Rail Road, Banque des Mechanics, Compagnie d'Assurance de l'Océan, Compagnie des Architectes du 3ème district, et 800 do. de la Banque de l'Union.
3 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas De laplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet—☞ N. DELAPLAINE.

BLANC DE BALEINE—430 caisses de blanc de baleine; 800 caisses de savon no 1, de Blaker & co. 130 balles de toiles à draps et à chemises à vendre par
Wm G HEWES & Co.

ON désire acheter des actions de la Banque du Commerce, et de la Banque de la Cité.
3 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M BARNETT SR.

IL sera vendu, à la Bourse de l'Arcade, au faubourg Ste Marie, le 14 de juillet prochain, à midi,
Les propriétés de valeur suivantes, savoir:

78 lots de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, étant les ilets nos 125, 129 et 130.

24 lots de terre situés dans le faubourg Bouligny, même paroisse, étant les ilets nos 76 et 66.

Conditions: un tiers comptant, et le reste payable à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans seront exposés à la Bourse de l'Arcade, à l'époque de la vente. 9 juil—3

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 6 juillet 1835, il sera vendu Samedi 15 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants, provenants de la succession de Marie Caroline Guerin, épouse décédée de Gent. Guérin.

Hirrard, nègre âgé de 45 ans.
Euséline, négresse âgée de 19 ans.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant G Legardeur notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juil

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Jeudi 9 du courant, à midi, à leur magasins d'encan, rue de Chartres, no 110, entre St Louis et Conti. 100 caisses blanc de baleine première qualité.

Conditions: à la vente. 9 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain 11 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

40 terrains situés à Beloxi; 3 do situés à Lewisburg.

Conditions; un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Terrain situé dans le nouveau faubourg Marigny, entre les rues Annette, St Antoine, Urquhart et Morales, dans l'ilet no 41, le lot no 403.

Conditions: moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J Cuvillier notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

36 terrains au faubourg Bouligny.

SAMEDI prochain 11 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

Les ilets no 45 et 53 dans le faubourg Livaudais, d'après le plan tiré par C F Zimpel député voyer, daté du 18 mars 1834, et exposé à la Bourse.

Conditions: $25 comptant sur chaque terrain, et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juil

PAR J B BLACHE.

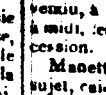

Il sera vendu Samedi 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, la belle goëlette fine voilière ELIZABETH, du port de 100 prête à prendre la mer, bien pourvue et en bon état.

On peut voir l'inventaire en s'adressant au bureau de l'encanteur sus-nommé, rue Conti. 8 juil

PAR J B BLACHE.

A La requête de M L M Gaiennié, exécuteur testamentaire de feue dame veuve Urbin Gaiennié, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le mardi 11 août prochain, à midi, les propriétés suivantes, dependant de la dite succession.

Manette, négresse africaine, âgée d'environ 37 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rose, sa fille, créole, âgée d'environ 12 ans, domestique.

Nancy, négresse américaine, âgée d'environ 23 ans, très bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne nourrice, ayant un enfant à la mamelle.

Une maison de 4 appartements, 2 cabinets, 1 galerie, et 1 cave bâtie sur un terrain de 60 pieds français de face à la rue Sazelie, sur 120 pds français de profondeur, sur lequel est aussi bâtie une cuisine en bois de 2 appartements, une galerie, écurie &c. Le tout borné d'un côté par celle de M F Sauiet, et dans la profondeur par celle de M Eugène Carlin et autres.

Conditions: les esclaves payables dans 6, 12 et 18 mois et la propriété dans 12, 18 et 24 mois, en billets par couple, endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, à leurs échéances, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an.

N B.—Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 juil—4

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Samedi 11 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 27,000 de cigars espagnols, importés et avariés à bord du navire Panama, capitaine Thomas, venant de la Havane. 8 juil

PAR B. BOUNY.

SAMEDI, 11 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, plusieurs lots de terre et les bâtisses qui se trouvent dessus, d'après les plans qui seront exposés au susdit lieu le jour de la vente.

1o Un lot de terre avec les bâtisses situés dans le bourg Duvergé, rive droite du fleuve, désigné par le numéro 6 de l'ilet no 8, d'après un plan fait par L J Pilié fils, député voyer, la maison principale est en briques et se compose de six appartemens, dont deux à feu, galeries devant et derrière, la cuisine aussi en briques et divisée en deux appartemens à feu, latrine et puits, parfaitement entourés et soignés, finis depuis à peu près un an, neuf mois.

2o. Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos 9, 10, 11 et 12 de l'ilet no 65 de différentes dimensions, d'après le plan qui sera soumis au moment de la vente.

3o. Huit lots de terre situés au susdit faubourg Franklin, désignés par les nos 1 et 8 de l'ilet no [illegible], face au chemin à coulisses—dimensions d'après un plan fait par L. J Pilié & Communy, députés voyers.

4o. Trois lots de terre situés au faubourg Montreuil, désignés par les nos 1, 2 et 3 de l'ilet no 6, face à la rue Désirée—dimensions d'après le plan qui sera soumis au moment de la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois, endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypotheque jusqu'à parfait paiement.
6 juillet—6

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 11 du courant, à la Bourse de Hewlett, d'ordre, de madame veuve Antoine Cheller, un terrain situé dans la rue St Joseph, entre les rues des Magasins et Foucher.

Ce terrain mesure 29 pieds 1 pouce et demi, mesure américaine, de face à la dite rue St Joseph, sur soixante pieds mesure française de profondeur. Ensemble la maison neuve qui se trouve dessus, bâtie entre poteaux, et composée de quatre appartemens, galerie, cabinets, &c. ainsi que les cuisines et autres dépendances du dit terrain.

Cette vente se fera à la charge par l'acquéreur de faire abattre une partie de la maison principale et de la cuisine, qui empiètent de deux pieds et dix pouces sur le terrain voisin. Il est à présumer cependant que le propriétaire limitrophe vendrait à un prix raisonnable cette partie de son terrain sur laquelle les maisons se trouvent bâties. Dans tous les cas, les réparations ne seront pas coûteuses, car on pourrait les faire faire pour une somme qui n'excèderait pas $200.

Conditions: Moitié comptant et l'autre moitié payable à un an de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur l'immeuble jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez M. Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
7 juillet—5

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 11 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Une maison de 4 appartemens à galerie et une cuisine double, sur un terrain situé rue de l'Union entre Bons Enfans et Morales, et mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française.

Conditions: 6, 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3j

FORTES TOILES A SACS DE DUNDEE.

CENT-CINQUANTE pièces de toile à sacs supérieure, en débarquement du navire Alabama, à vendre à bon marché si on la prend sur la Levée.
ANDREWS & BROTHERS,
6 juillet rue de Chartres, no 19.

ANISETTE—1,000 paniers d'anisette française et parfine et un bel assortiment de segars espagnols, à des prix modérés.
Veuve KcKERNOTT & FILS,
3 juil—6 Encoignure St Louis et Levée.

FARINE & PORC FUME.

SEGARS—470,000 segars de la Havane, qualité supérieure, en demi boîtes et quart de boîtes; 50 sacs de fil vert de la Havane; 60 pièces de toile à voile à vendre par Wm G HEWES & Co
2 juil no 47, du Ca[illegible]

COQUILLES—Contrat peut être passé avec le [illegible] pour livraison pour quelque quantité que ce soit de coquilles à pavage, livrable au Bassin, aux époques convenables à l'acheteur. W E & R MURPHY.
2 juil no 132 au Bassin.

EN FAVEUR DES INDIGENS

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T. Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée.
9 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 5[illegible] entre Conti et Bienville. 6 juin—1m

LETTRES de change sur Londres [illegible]
30j HARRISON BROWN, [illegible]

CHANGE sur France à vendre par [illegible] rue Royale, no 117
12 juin A. St [illegible]

PLUSIEURS maisons à vendre [illegible] [illegible]
8 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

A VENDRE—100 balles [illegible]
24 juin [illegible] S'adresser à A. MARIGNY.